

## Le réseau PRECISIUM met à la disposition de tous ses clients une assistance dépannage.

### • Une assistance 24h/24, 7j/7

Une panne peut arriver demain ou dans six mois, en bas de chez vous ou à l'autre bout de la France. C'est pourquoi le réseau PRECISIUM, en association avec Europ Assistance, met à votre disposition une assistance 24h/24, 7j/7 pour tous les cas où votre véhicule ne serait plus en état de rouler suite à une panne. Selon les cas, votre véhicule sera dépanné sur place ou remorqué vers le réparateur Précisium le plus proche du lieu de la panne\*.

Ainsi vous bénéficiez d'un service complet qui vous assure la tranquillité et la garantie d'une prise en charge privilégiée dans le réseau Précisium.

### • Comment utiliser cette assistance ?

Si votre véhicule est immobilisé suite à une panne, une panne de carburant, ou une crevaison, appelez tout simplement le service Assistance PRECISIUM.

**N° Indigo 0 825 812 812** (0,15€ TTC la minute) Le chargé d'assistance qui prendra votre appel, mettra tout en œuvre pour que votre véhicule soit dépanné dans les plus brefs délais et pour vous permettre de reprendre la route en toute sérénité ou d'attendre sur place qu'une simple réparation soit effectuée. Afin de permettre à Europ Assistance d'intervenir dans les meilleures conditions, il est indispensable d'obtenir son accord avant de prendre toute initiative ou d'engager des dépenses.

### • Les engagements de PRECISIUM

1. Une intervention tous les jours y compris les jours fériés, 24h/24, en France Métropolitaine; Corse comprise
2. Le remorquage de votre véhicule, en priorité jusqu'au réparateur PRECISIUM le plus proche\*
3. Si le véhicule ne peut pas être réparé dans la journée, l'organisation et la prise en charge d'une nuit d'hébergement dans la limite de 80 € TTC par bénéficiaire
4. Si la réparation est supérieure à 48 h, l'organisation et la prise en charge de la poursuite de votre voyage ou du retour à votre domicile, par les moyens adéquats (taxi, train 1<sup>ère</sup> classe ou avion si plus de 6 h de train), ainsi que la mise à disposition d'un billet pour aller récupérer le véhicule une fois celui-ci réparé
5. La mise à disposition d'un véhicule de location de catégorie A ou B pour une durée de 48h maximum pendant la durée des réparations

\* Dans la limite de 100 km

Les prestations hébergement (chapitre 3), acheminement (chapitre 4) et véhicule de location (chapitre 5) ne sont pas cumulables. Les conditions de mise en œuvre des prestations, leur durée de validité, leur cumul ainsi que les limites de prise en charge et les cas d'exclusions sont décrites dans les conditions générales jointes.

**Assistance PRECISIUM fait la différence.  
Les prestations s'appliquent sans franchise kilométrique. Le véhicule est dépanné y compris en cas de panne de carburant et de crevaison.**